

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIBA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	29

Date de la convocation : 17 avril 2026

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/54

OBJET : Budget principal : décision modificative n°1

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Pour faire suite à l'affectation définitive des résultats, à la réception des arrêtés de dotations et de l'état fiscal 1259, il convient de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 098.82 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 098.82 €
D-615228-551 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	3 472.13 €	0.00 €	0.00 €
D-62871-020 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	20 328.13 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 328.13 €	3 472.13 €	0.00 €	0.00 €
D-739218-020 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	24 035.66 €	0.00 €	0.00 €
R- 7811-020 : Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 035.66 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	24 035.66 €	0.00 €	24 035.66 €
D-65821-020 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	54 809.82 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	54 809.82 €	0.00 €	0.00 €
R- 73111-020 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 522.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 522.00 €
R- 741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 748.00 €
R- 742-020 : Dotations aux élus locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	258.00 €
R- 748312-020 : D.C.R.T.P.	0.00 €	0.00 €	20 300.00 €	0.00 €
R- 74833-020 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	40 373.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	60 673.00 €	17 006.00 €
Total FONCTIONNEMENT	88 328.13 €	82 317.61 €	60 673.00 €	54 662.48 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	7 356.48 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	7 356.48 €	0.00 €
D-281314-020 : Amort. constructions bâtiments culturels et sportifs	0.00 €	8 618.00 €	0.00 €	0.00 €
D-281531-020 : Reseaux d adduction d eau	0.00 €	3 750.32 €	0.00 €	0.00 €
D-281578-020 : Amort. autre matériel technique	0.00 €	2 152.49 €	0.00 €	0.00 €
D-281831-020 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	2 543.36 €	0.00 €	0.00 €
D-281841-020 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	5 001.57 €	0.00 €	0.00 €
D-281848-020 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	1 969.92 €	0.00 €	0.00 €
R- 281318-020 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 618.00 €
R- 281538-020 : Amort. autres réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 750.32 €
R- 2815738-020 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 152.49 €
R- 281838-020 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 513.28 €
R- 281848-020 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 001.57 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	24 035.66 €	0.00 €	24 035.66 €
D-21821-020 : Matériel de transport ferroviaire	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-020 : Autres matériels de transport	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	7 356.48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	57 356.48 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	57 356.48 €	74 035.66 €	7 356.48 €	24 035.66 €
Total Général	156 353.27 €		78 698.14 €	

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal 2026,

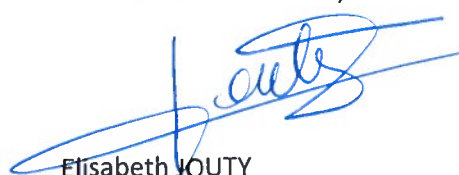
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 1 ci-dessus.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026.

La secrétaire de séance,

Le Maire,


Elisabeth YOUTY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026


Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai